

# STAGE DU 24 AU 28 AOÛT INTERNATIONAL 2026 DE DANSE

COMPLEXE SPORTIF  
LAVERUNE



## REGLEMENT INTERIEUR

- Toute inscription implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement.
- Les mineurs doivent avoir une autorisation de leurs parents ou tuteur.
- Paiement directement sur le site (possibilité de paiement échelonné)
- Possibilité de prendre des cours au ticket en fonction des places disponibles.
- En cas de désistement : - Avant le 04/08 : 30€ seront retenus par l'Association pour frais de dossier, le solde sera restitué. - Entre le 4 et le 14 août : 50€ seront retenus par l'Association pour frais de dossier, le solde sera restitué. - Au-delà du 14 août, aucun remboursement ne sera possible.
- Tout stage commencé est dû en entier. En cas d'accident durant le stage, un avoir sera donné pour le stage de 2027 après déduction des cours suivis et des 30€ pour frais de dossier.
- Le nombre de places est limité dans chaque cours. Les places sont retenues dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.
- La Direction du stage se réserve le droit de modifier le déroulement du stage ou d'annuler un cours ou le stage en cas d'effectif insuffisant.
- La responsabilité de la direction du stage ne pourra être engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causés ou subis par toute personne, stagiaire ou accompagnateur, durant les cours de danse organisés par l'association.
- Les Professeurs sont habilités à conseiller aux stagiaires les cours correspondants à leur niveau.
- La Direction du stage décline toute responsabilité en cas de vol.
- L'association Capsule Temporelle se réserve le droit de prendre des photos et de filmer pendant les cours à titre promotionnel.

